



SUBVENTIONS D'APPUI COMMUNAUTAIRE 2022 DIRECTIVES POUR LES DEMANDEURS

Date limite :
Le lundi 21 mars 2022 à 17h00 HAE

À PROPOS DE LA FONDATION CANADIENNE DES FEMMES

La Fondation canadienne des femmes est un organisme phare du mouvement pour l'égalité des genres au Canada. À travers le financement, la recherche, la défense des intérêts et le partage des connaissances, la Fondation s'emploie à susciter un changement systémique afin de permettre l'inclusion de toutes les femmes. En appuyant des programmes communautaires, la Fondation renforce la capacité des femmes et des filles à pouvoir agir pour se sortir de la violence et de la pauvreté et renforcer leur estime de soi et leur leadership.

Fondée en 1991 pour répondre à un besoin criant en matière de philanthropie à l'intention des femmes, la Fondation canadienne des femmes est aujourd'hui l'une des plus importantes fondations du genre au monde. Avec l'aide de ses donateurs et donatrices, la Fondation a recueilli plus de 130 millions de dollars et subventionné plus de 2 000 programmes partout au pays. Les programmes de la Fondation s'attaquent aux causes fondamentales des problématiques qui touchent les femmes et les filles et aident ces dernières à surmonter les principaux obstacles auxquels elles sont confrontées.

La Fondation canadienne des femmes vise à être inclusive d'une grande diversité de personnes de tout genre et de toute orientation sexuelle. Nos efforts tendent avant tout à venir en aide aux personnes qui rencontrent un plus grand nombre d'obstacles et qui n'ont pas accès aux services adéquats. Cela comprend celles qui s'identifient comme femmes, filles, trans, genderqueer, non-binaires et 2SLGBTQI+.

NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE SUBVENTIONS

La Fondation canadienne des femmes priorise l'inclusion et tient compte des obstacles en matière d'accessibilité. En ce qui a trait à l'attribution de subventions, notre vision de l'égalité des genres pour toutes s'exprime par la priorité que nous accordons aux femmes,

« Tant que nous n'aurons pas toutes réussi,
aucune de nous n'aura réussi. »

Rosemary Brown
Mère fondatrice, Fondation canadienne des femmes.



aux filles et aux personnes trans, bispirituelles et non binaires qui font face à des obstacles multiples.

Nous reconnaissons les historiques et effets continus de la colonisation, du racisme, de la violence et de l'exclusion. Conséquemment, la Fondation canadienne des femmes a choisi de centrer son travail sur ces communautés :

- ✓ Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires issues des Premières Nations et des communautés métisses et inuites
- ✓ Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires Noires
- ✓ Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires en situation de handicap
- ✓ Les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queer, en questionnement, intersexes, pansexuelles, androgènes et asexuelles (2SLGBTQI+)

À PROPOS DES SUBVENTIONS D'APPUI COMMUNAUTAIRE

La Fondation canadienne des femmes finance des organismes partout au Canada, en accordant la priorité aux communautés qui en ont le plus besoin. Ces organismes œuvrent de diverses manières pour cibler quatre enjeux pressants : la violence fondée sur le genre, la sécurité économique, le pouvoir d'agir des filles et le leadership inclusif.

Historiquement, les *Subventions annuelles* de la Fondation étaient liées à des projets et servaient à soutenir des initiatives aux résultats tangibles correspondant à ses priorités de financement. En réponse à la pression exercée par la pandémie de COVID-19 sur la justice de genre et les organismes pour femmes, la Fondation a choisi d'élargir la portée de ses subventions annuelles.

Les Subventions d'appui communautaire visent à fournir une aide à court terme à des organismes effectuant du travail lié au genre, en particulier les petits organismes locaux, pour répondre à un éventail de besoins immédiats. Les demandeurs peuvent demander du financement pour couvrir des dépenses de programme, mettre en place des initiatives stratégiques ou de défense des droits opportunes, renforcer leurs capacités organisationnelles ou favoriser le développement professionnel, bâtir des réseaux *et/ou* pour les dépenses opérationnelles et administratives.

Environ 24 subventions d'un montant maximal de 20 000 \$ seront octroyées.

ADMISSIBILITÉ AUX SUBVENTIONS D'APPUI COMMUNAUTAIRE

Pour être considéré.e admissible à une subvention d'appui communautaire, vous devez démontrer que votre demande satisfait aux critères suivants relatifs à votre statut



d'organisme de bienfaisance ou de donataire reconnu, au mandat et à la taille de votre organisme et à l'alignement de votre demande sur l'un des axes de financement de la Fondation.

DÉTENTEUR DE NUMÉRO DE BIENFAISANCE OU DONATAIRE RECONNU

Les demandeurs doivent être des organismes sans but lucratif incorporés et doivent détenir un numéro valide d'organisme de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada ou être une bande des Premières Nations ou une municipalité désignée [donataire reconnue](#) par l'Agence du revenu du Canada.

Si votre organisme ne détient pas de numéro de bienfaisance ou n'est pas donataire reconnu, nous pouvons accepter une demande présentée en partenariat avec un autre organisme de bienfaisance incorporé dont le mandat correspond à votre proposition. Le conseil d'administration de l'autre organisme portera la responsabilité fiscale de la subvention et sera légalement responsable de veiller à ce que les fonds soient dépensés aux fins de bienfaisance prévues. Le conseil d'administration devra signer une lettre d'entente et travailler en partenariat avec l'organisme responsable de la mise en œuvre des activités.

MANDAT DE L'ORGANISME

Nous considérerons les demandes des organismes aux caractéristiques suivantes :

- ✓ Des programmes, des services et/ou des initiatives de défense des intérêts fondés sur le genre sont au centre de la mission de votre organisme ou essentiels à celui-ci, et vous avez une expérience appréciable dans l'offre de programmes, de services ou d'initiatives de défense des intérêts avec/pour des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, trans ou non binaires confrontées à des barrières multiples et n'ayant pas accès aux services adéquats, dont les :
 - Personnes issues des Premières Nations et des communautés métisses et inuites
 - Personnes noires
 - Personnes 2SLGBTQI+
 - Personnes en situation de handicap
 - Personnes vivant en milieu rural, éloigné ou nordique
 - Personnes racisées
 - Personnes réfugiées, immigrantes ou sans statut
 - Personnes à faible revenu
 - Personnes âgées
 - Personnes jeunes
- ✓ Les organismes populaires à budget modeste (définis comme les organismes dont le budget d'exploitation annuel est inférieur à 1 million de dollars *OU* les refuges/maisons d'hébergement dont le budget d'exploitation annuel est inférieur à 2



millions de dollars). **REMARQUE** : La Fondation acceptera les demandes d'organisations plus grandes (p. ex. les conseils de bande, les plateformes partagées, les municipalités, les hameaux, etc.) qui soumettent une proposition au nom d'un organisme local sans but lucratif, d'une coalition, d'un réseau ou d'un groupe ne détenant pas un statut d'organisme de bienfaisance ou de donataire reconnu.

ALIGNEMENT SUR LES AXES DE FINANCEMENT DE LA FONDATION

Le financement demandé viendra appuyer la capacité de l'organisme à fournir des programmes, des services et/ou des initiatives de défense des intérêts, que ce soit directement, pour financer un programme ou un service, ou indirectement, pour couvrir les coûts de fonctionnement de base, qui s'alignent sur un ou plusieurs axes de financement de la Fondation :

- ✓ **Violence fondée sur le genre** : Des organismes qui appuient les femmes et les personnes bispirituelles, trans ou non binaires, et leurs enfants, ayant vécu la violence, l'exploitation sexuelle ou l'exploitation par le travail ou qui travaillent à prévenir la violence chez les jeunes.
- ✓ **Développement économique** : Des organismes qui visent à accroître l'employabilité et les perspectives économiques des femmes et des personnes bispirituelles, trans ou non binaires à faibles revenus, sans emploi ou sous-employées.
- ✓ **Pouvoir d'agir des filles** : Des organismes qui appuient les filles et les jeunes personnes bispirituelles, trans ou non binaires de 9 à 13 ans par l'entremise d'activités de groupe, dans des environnements réservés aux filles, qui renforcent le pouvoir d'agir des participantes et favorisent leur sentiment d'appartenance.
- ✓ **Leadership inclusif** : Des organismes qui aident les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans ou non binaires à développer leurs compétences en leadership et leur fournissent des occasions pratiques de parfaire celles-ci.

Vous trouverez sous *Ce que nous finançons* des activités, des dépenses et des exemples de projets admissibles pour chacun des axes de financement.

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES SUBVENTIONS D'APPUI COMMUNAUTAIRE

Les Subventions d'appui communautaire sont en forte demande, et la priorité sera accordée aux dossiers qui démontrent les critères suivants :

- ✓ Organismes dirigés par et/ou au service des femmes et des personnes bispirituelles, trans ou non binaires de populations confrontées à des barrières multiples qui n'ont pas accès aux services adéquats incluant des personnes :



- Premières Nations et des communautés Métisses et Inuites
 - Noires
 - En situation de handicap
 - Bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queer, en questionnement, intersexes, pansexuelles, androgènes et asexuelles (2SLGBTQI+)
- ✓ Applique une analyse féministe intersectionnelle à sa structure et à ses activités organisationnelles
 - ✓ Reconnaît les recoupements entre les inégalités et les barrières à la participation comme l'origine ethnique, la classe sociale, les identités sexuelle et de genre, les handicaps, le statut d'immigration, la langue et/ou la situation géographique
 - ✓ Utilise une approche positive fondée sur les avoirs et centrée sur les connaissances et le vécu des clientes/participantes
 - ✓ Tient compte des réalités vécues des clientes/participantes (par ex. en offrant des services sans frais, un service de garde, de l'aide au transport, de l'assistance pour accéder aux services et aux programmes, etc.)
 - ✓ A établi des partenariats avec d'autres organismes locaux ou communautaires détenant de l'expérience auprès des femmes, des filles et des personnes trans, bispirituelles ou non binaires
 - ✓ Expliquer clairement comment les fonds seront utilisés pour renforcer leur capacité à servir les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et/ou non binaires de leur communauté
 - ✓ Présenter un budget clair et équilibré

CE QUE NOUS FINANÇONS

Les Subventions d'appui communautaire peuvent financer un éventail de coûts, notamment les dépenses directes de programme, la mise en place d'initiatives stratégiques ou de défense des droits opportunes, le renforcement des capacités organisationnelles ou le développement professionnel, la création de réseaux *et/ou* les dépenses opérationnelles et administratives.

Les exemples suivants d'activités admissibles pour chaque axe de financement ne sont pas exclusifs. Si vous ne voyez pas votre type de projet dans la liste, veuillez communiquer avec la Fondation pour discuter de votre demande :

Violence fondée sur le genre :



- ✓ services de consultation, services juridiques ou services de soutien aux personnes ayant vécu la violence, dont de la violence physique, sexuelle, émotionnelle ou verbale, financière ou spirituelle ou du harcèlement criminel
- ✓ services d'hébergement offerts aux femmes qui ont vécu la violence et à leurs enfants
- ✓ services aux survivant-e-s d'agression sexuelle et de harcèlement, y compris au travail et sur le campus
- ✓ programmes de promotion des relations saines chez les jeunes de tout genre visant à prévenir la violence fondée sur le genre
- ✓ services aux enfants exposés à la violence ou aux personnes qui élèvent ceux-ci
- ✓ projets utilisant d'autres approches pour aider les femmes ayant vécu la violence et leurs enfants à se rebâtir une vie à l'abri de la violence
- ✓ le partage intersectoriel des ressources, le développement des compétences et l'accès à des possibilités de formation et la mobilisation des connaissances à l'échelle régionale, provinciale ou nationale
- ✓ le travail en matière de politiques et de leadership pour contrer la violence fondée sur le genre comportant la participation active de femmes ayant vécu la violence
- ✓ la défense des droits axée sur l'élimination des barrières systémiques que rencontrent les survivant-e-s de la violence
- ✓ la sensibilisation et l'action contre la VFG recourant à la participation de personnes des Premières Nations, métisses et inuites, noires et 2SLGBTQI+ et de survivantes vivant avec un handicap
- ✓ main-d'œuvre ou soutien opérationnel ou administratif supplémentaire pour les organismes qui travaillent pour éliminer la violence fondée sur le genre

Développement économique

- ✓ Programmes d'inclusion et de navigation du milieu de travail qui fournissent du soutien en préparation au marché du travail, dont au sein d'une entreprise à vocation sociale
- ✓ Programmes des secteurs des métiers et des technologies qui favorisent l'entrée des participantes dans les domaines des métiers spécialisés et des technologies, en offrant notamment de l'aide à l'employabilité, des services de placement et des stages
- ✓ Programmes de formation sur le travail autonome et d'accélération d'entreprises fournissant de l'accompagnement particulier, des cours en gestion financière, de l'aide dans l'établissement d'objectifs d'affaires et/ou de la formation personnalisée en vente et en marketing
- ✓ Projets utilisant d'autres approches pour aider les femmes ayant vécu la violence et leurs enfants à rebâtir leur vie à l'abri de la violence
- ✓ Partage intersectoriel de ressources, développement des compétences ou possibilités de formation et mobilisation des connaissances à l'échelle régionale, provinciale ou nationale
- ✓ Travail politique ou de renforcement du leadership en matière de développement ou de relance économique féministe



- ✓ Travail de défense des intérêts visant à éliminer les barrières systémiques à l'emploi des femmes des Premières Nations, métisses, inuites, noires et 2SLGBTQI+ et des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, trans et non binaires vivant avec un handicap et à faible revenu
- ✓ Main-d'œuvre ou soutien opérationnel ou administratif supplémentaire pour les organismes qui travaillent en faveur d'un développement économique ou d'une relance économique féministe

Pouvoir d'agir des filles

- ✓ Programmes réguliers dans les écoles ou les milieux communautaires qui rehaussent des facteurs de protection pour les filles, comme le sentiment d'appartenance, la confiance en soi et la pensée critique grâce à l'une des approches suivantes :
 - Sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques (STIAM)
 - Justice sociale et/ou environnementale
 - Culture et enseignement autochtones
 - Littéracie physique et sports
 - Leadership et pouvoir d'agir
 - Littéracie médiatique
- ✓ Programmes ou services de mentorat de groupe qui mobilisent les étudiantes ou les jeunes plus âgées, les adultes et/ou les anciennes
- ✓ Renforcement des capacités des organismes travaillant auprès des filles par l'entremise de réseaux officiels centrés sur l'une des populations ou des questions suivantes :
 - Communautés nordiques, rurales ou isolées
 - Filles vivant avec un handicap
 - Diversité des genres
 - Santé mentale
- ✓ Main-d'œuvre ou soutien opérationnel ou administratif supplémentaire pour les organismes qui travaillent pour favoriser le pouvoir d'agir des filles

Leadership inclusif

- ✓ Programmes de développement du leadership fournissant de la formation pratique et des occasions de mentorat dans divers secteurs professionnels
- ✓ Projets utilisant d'autres approches pour aider les femmes à accéder à des possibilités réelles de leadership
- ✓ Travail politique en matière de leadership féministe en milieu professionnel, politique ou communautaire
- ✓ Défense des intérêts visant à éliminer les barrières systémiques des femmes des Premières Nations, métisses, inuites, noires et 2SLGBTQI+ et des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, trans et non binaires vivant avec un handicap et à faible revenu
- ✓ Main-d'œuvre ou soutien opérationnel ou administratif supplémentaire pour les organismes qui travaillent en faveur du leadership des femmes



LA FONDATION CANADIENNE DES FEMMES NE FINANCE PAS

- ✗ Les individus;
- ✗ Les agences gouvernementales fédérales, provinciales ou municipales et les commissions scolaires;
- ✗ Les organismes ou entreprises à but lucratif;
- ✗ Les événements de financement;
- ✗ Les conférences, festivals, colloques ou séminaires;
- ✗ Les activités hors du Canada;
- ✗ Les activités qui ne sont pas exclusivement ou principalement axés sur les femmes, les filles et les personnes trans, bispituelles et non binaires;
- ✗ Le financement de déficit;
- ✗ Les films ou vidéos (à moins qu'ils ne s'inscrivent dans un projet plus vaste);
- ✗ Les dépenses en capital;
- ✗ Les recherches universitaires ou académiques;
- ✗ La formation en autodéfense (si c'est l'unique composante du projet).

PROCESSUS ET ÉCHÉANCIER

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

La date limite pour présenter une demande est le lundi 21 mars 2022 à 17h00 HAE.

COMITÉ CONSULTATIF DES SUBVENTIONS D'APPUI COMMUNAUTAIRE

Un comité de sélection formé de bénévoles de partout au pays et ayant de l'expérience en matières relatives, de partenaires donateurs et de représentantes de la Fondation canadienne des femmes examinera les demandes. Le comité de sélection formulera des recommandations à l'intention du conseil d'administration quant aux projets à subventionner. C'est le conseil d'administration qui donne l'approbation finale pour toutes les subventions.

Les recommandations du comité sont fondées sur la force de la demande, c'est-à-dire la mesure dans laquelle la demande est conforme aux critères énoncés ci-dessus, et la répartition régionale.



ÉCHÉANCIER

| | |
|--|-------------------|
| Date limite pour déposer une demande complète | Le 21 mars 2022 |
| Lecture et présélection des demandes | Avril et mai 2022 |
| Rencontre du comité pour la sélection finale | Juin 2022 |
| Approbation de la sélection finale par le conseil d'administration | Juillet 2022 |
| Les organismes demandeurs sont avisés | Août 2022 |
| Octroi des subvention | Août 2022 |

POUR OBTENIR DE L'AIDE

DOCUMENTS D'INFORMATION POUR LES DEMANDEURS

Veillez consulter les instructions pour les questions relatives à la demande de subvention, au modèle de budget, ainsi que la section Foire aux questions sur notre site Internet :

<https://canadianwomen.org/fr/subventions-communautaire2022/>

INSCRIVEZ-VOUS À NOS WEBINAIRES

[Community Needs Grants: What You Need to Know](#) - Wednesday, February 23 at 2pm ET

[Subventions d'appui communautaire: Ce qu'il faut savoir](#) - Le jeudi 24 février à 11h00 HE

CONTACTEZ-NOUS

Notre équipe se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Téléphone : (416) 365-1444
Sans frais : 1 (866) 293-4483

Télécopieur : (416) 365-1745
ATS : (416) 365-1732

Jacqueline Hall (poste 231)
Gestionnaire de programme
jhall@canadianwomen.org



MERCI À NOS PARTISAN.E.S

Les subventions d'appui communautaire sont rendues possible grâce à la générosité des donateurs et donatrices :



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Canada

THE
HOUSSIAN
FOUNDATION

et de multiples autres sociétés partenaires, donateurs et donatrices individuel-le-s et fondations familiales privées à travers le pays.